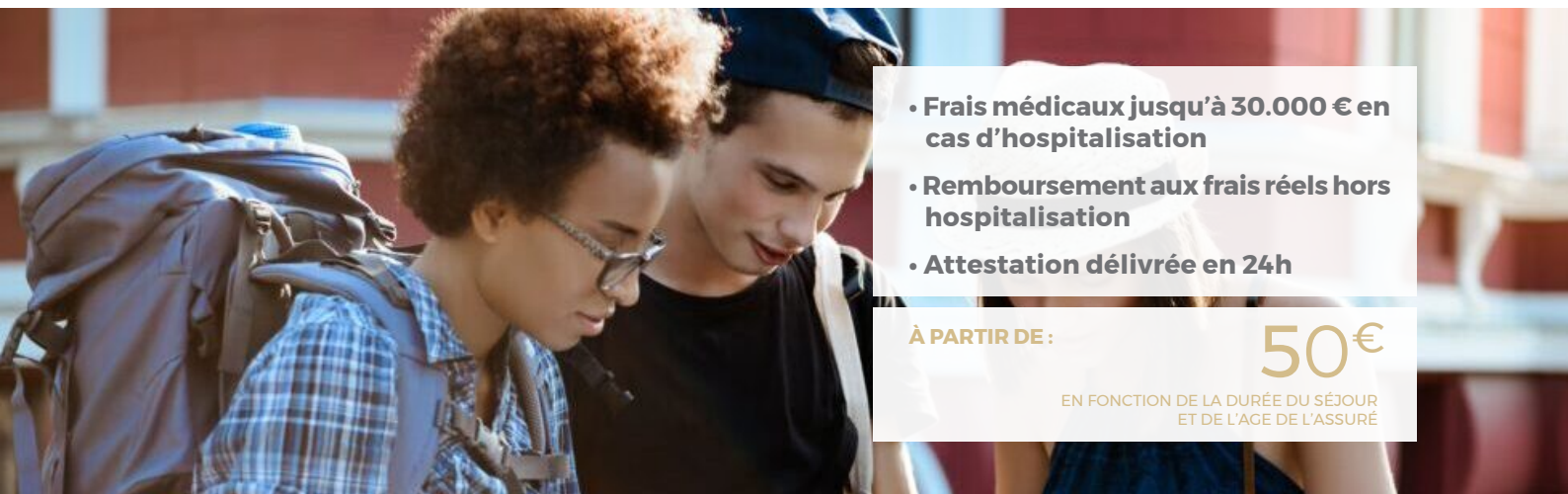




- Frais médicaux jusqu'à 30.000 € en cas d'hospitalisation
- Remboursement aux frais réels hors hospitalisation
- Attestation délivrée en 24h

À PARTIR DE :

50€

EN FONCTION DE LA DURÉE DU SÉJOUR
ET DE L'ÂGE DE L'ASSURÉ

L'AVA Incoming Studies est un contrat d'assurance modulable conçu pour accompagner les étudiants internationaux durant leur séjour dans l'Espace Schengen. Avec ses garanties solides, ses options variées, et sa conformité aux exigences administratives, il constitue un choix judicieux pour étudier en toute sécurité.

CRITÈRES

DURÉE DE LA GARANTIE
JUSQU'À 12 MOIS

RÉSIDENCE
PAYS HORS ESPACE
SCHENGEN ET UNION
EUROPÉENNE

NATURE DU SÉJOUR
ETUDES EN FRANCE

DESTINATION
ESPACE SCHENGEN OU
UNION EUROPÉENNE

LIMITE D'ÂGE
AVANT 40 ANS

GARANTIES



RENFORTS, OPTIONS & TARIFS

COTISATION PAR PERSONNE

Souscription	Avant 30 ans	Avant 40 ans
De 1 mois à 1 an	50 € / mois	80 € / mois

LES OPTIONS

- à souscrire le jour de l'adhésion -

INDIVIDUEL ACCIDENT : à partir de 10 € / mois
Versement d'un capital en cas de décès accidentel
ou d'invalidité jusqu'à 30.000 € par personne



- Aucun questionnaire médical préalable.

LES GARANTIES, MONTANTS & LIMITES

 RAPATRIEMENT & ASSISTANCE	TRANSPORT DE L'ASSURÉ AU CENTRE MÉDICAL	Frais réels
	RAPATRIEMENT SANITAIRE PAR LES CENTRES D'ASSISTANCE DANS LE PAYS D'ORIGINE	Frais réels
	RAPATRIEMENT DU CORPS EN CAS DE DÉCÈS	Frais Réels
 FRAIS MÉDICAUX	EN CAS D'HOSPITALISATION (APPEL OBLIGATOIRE AU CENTRE D'ASSISTANCE)	Prise en charge des frais d'hospitalisation jusqu'à 30.000 € • à 90% des frais réels jusqu'à 5.000 € • à 100% des frais réels jusqu'à 30.000 €
	REMBOURSEMENT DES FRAIS DE SANTÉ (MÉDECIN, PHARMACIE, ANALYSES) • MÉDECIN, PHARMACIE, ANALYSES • SOINS DENTAIRES D'URGENCE • PROTHÈSES DENTAIRES D'URGENCE • OPTIQUE	75% des frais réels des frais médicaux hors hospitalisation • Plafond de 750 € par trimestre • Plafond de 150 € par trimestre • Plafond de 250 € par sinistre • Plafond de 25 € par trimestre
 RESP. CIVILE	RESPONSABILITÉ CIVILE	• Dommages corporels et matériels maximum 50.000 € • Franchise 50 €